

Château de la Roche, Gîte de France 3 épis

Conditions générales de vente



Les tarifs

Les tarifs de location publiés sont applicables pour toute réservation à partir du **1^{er} janvier 2025** ainsi que la taxe de séjour. Les mineurs sont exonérés de la taxe de séjour.

Le prix arrêté lors de la réservation comprend :

- La location du gîte, du jour d'arrivée au jour de départ.
- Les consommations d'eau, de gaz et d'électricité.
- La fourniture de draps de lit, de taies d'oreiller, de couettes et de couvertures selon l'option choisie.
- La fourniture de la vaisselle et de la batterie de cuisine.
- L'utilisation du lave-linge et du sèche-linge.

Le prix de la réservation ne comprend pas :

- Le linge de toilette, la pose des draps, le nettoyage quotidien, sur demande spécifique facturée en plus.
- Les repas.
- La caution.
- Les frais de transport.
- Les assurances annulation ou assistance rapatriement ou dégâts locatifs qui sont à souscrire individuellement.
- La taxe de séjour.
- Le ménage de fin de séjour en option facturé en plus.

Conditions de réservation et de vente

Toute réservation est considérée comme définitive uniquement à réception du contrat de réservation signé avec le règlement de l'acompte (40%), au plus tard 30 jours après la date d'envoi du contrat. A défaut de réception du contrat et de l'acompte, ESCALE considère les dates libres pour toutes autres locations. Tout règlement doit être envoyé à ESCALE par chèque bancaire ou par virement. En cas de réservation à moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

Conditions de facturation et caution

Une caution de 700€ ou 1500€ selon la durée de votre séjour vous sera demandée à votre arrivée. Elle garantit le bris, la perte de matériel ou la détérioration et la propreté du logement au départ du client. Elle sera restituée en fin du séjour après l'état des lieux (déduction faite éventuellement du coût du matériel cassé, dégradé ou perdu, du coût du nettoyage du logement sans préjudice de tout autre frais supplémentaire occasionné).

Le solde et la caution sont payables 1 mois avant à l'arrivée.

L'ensemble des nuitées réservées à la signature du contrat de réservation seront dues lors de la facturation du solde du séjour.

Les organismes publics règle leur séjour à réception du titre exécutoire.

Tout règlement doit être envoyé à ESCALE par chèque bancaire ou virement.

Conditions d'annulation

L'acompte reste acquis en cas d'annulation ultérieure.

En cas de résiliation partielle ou totale moins de 30 jours avant le début du séjour, le prix du séjour restera acquis à ESCALE Cerizéenne. Toute résiliation doit être notifiée par courrier, la date de réception déterminant la date de résiliation. En cas d'hospitalisation ou de décès d'un des locataires, de leurs enfants ou de leurs parents, cette mesure ne s'applique pas, à la condition de produire un justificatif.

Arrivée - Départ

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures convenues avec ESCALE.

En cas d'arrivée tardive ou différée, ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir dans un délai raisonnable au **07/85/31/65/09**

A la fin du séjour, les résidents locataires sont tenus de ranger le matériel et de laisser les locaux en état de propreté.

Selon les normes de sécurité en vigueur, le mobilier et les appareils électroménagers ne peuvent être déplacés sans l'accord préalable d'ESCALE.

Etats des lieux et inventaires

ESCALE effectue une visite du gîte après le départ du client, elle relève :

- L'état général des lieux pièce par pièce et le bon fonctionnement des équipements. En cas de panne, la visite d'un technicien établira l'origine de la panne. Si cette panne fait suite à une mauvaise utilisation, la réparation ou le remplacement est à la charge du client.

- L'état général des draps, couettes, rideaux et tout tissu d'ameublements. Toute tâche, auréole, brûlure de cigarette, etc. entraînera des frais de blanchisserie à la charge du client. Sans résultat, le client se verra facturer la valeur du bien dégradé.
- Toute casse, dégradation ou disparition, si elle n'est pas signalée par le client, sera à la charge du client.

Règlement intérieur, troubles et nuisances

Les résidents sont tenus de se conformer au règlement intérieur.

Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent dans le gîte. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents, ou atteinte à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudice des demandes en réparation qu'ESCALE et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

Assurance

Le responsable du groupe doit fournir une attestation d'assurance responsabilité civile étendue aux éventuels sinistres relatifs à des dommages mobiliers, immobiliers ou corporels causés ou subis dans le cadre de la location du gîte.

Responsabilité et assurance

La responsabilité ESCALE n'est pas engagée en cas de :

- Vol, perte, dégradation, dommage mobilier et corporel, de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour. Il appartient aux clients de souscrire une assurance adaptée.
- Panne ou mise hors service des équipements techniques.

Dommages :

Les équipements et installations doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers et immobiliers qui garnissent le gîte engage de plein droit la responsabilité de son auteur.

Le client locataire est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations commis par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

Véhicules

Les véhicules peuvent se stationner devant le château si le nombre de véhicules est trop important vous trouverez un parking gratuit sur le domaine.

Objets trouvés

En fin de séjour, les résidents sont invités à vérifier qu'aucun effet personnel n'a été oublié. Tout objet oublié devra être réclamé par son propriétaire dans les trois mois suivant son départ, en s'adressant à ESCALE. Passé ce délai, elle ne sera tenue d'aucune obligation pour les objets trouvés, quels qu'ils soient. Les objets trouvés seront expédiés sur demande du propriétaire contre envoi des frais postaux.

Mesures sur l'environnement

Les résidents locataires s'engagent à respecter l'environnement et à laisser les alentours propres (papiers, mégots ...).

Cas de force majeure

Dans le cas où ESCALE se verrait empêchée d'honorer ses engagements pour cas de force majeure, pour des raisons de sécurité ou pour obligation municipale elle se réserve le droit d'annuler les réservations, et rembourse intégralement l'acompte et la totalité du séjour si l'annulation a lieu moins de 30 jours avant la date du séjour excluant toute autre prétention de la part du client.

Réclamations

Toutes les réclamations relatives aux conditions de déroulement du séjour doivent être formulées sur place auprès d'ESCALE afin de trouver une solution immédiate.

Signature
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Le